

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (1997)
Heft: 6

Vorwort: Les cantons s'engagent pour Energie 2000
Autor: Kohler, Pierre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Favoriser la collaboration

L'Office fédéral de l'énergie est l'un des rares offices à disposer, depuis des années, d'un service de coordination avec les cantons et les communes.

Favoriser la collaboration, tel est le leitmotiv de ce service. Entre la Confédération et les cantons d'abord. Les informations concernant la situation énergétique de notre pays et la politique énergétique suisse doivent en effet être diffusées auprès des principaux partenaires de l'OFEN: les cantons.

Mais les informations ne doivent pas circuler à sens unique. C'est pourquoi, chaque année, des représentants de l'OFEN visitent environ huit cantons et élaborent un «Bilan de politique énergétique».

Favoriser la collaboration avec les communes est un autre but du service, notamment dans le cadre d'Énergie 2000.

Les objectifs du secteur Collectivités publiques, l'un des huit secteurs d'Énergie 2000, permettent d'apporter un soutien aux communes souhaitant s'engager à atteindre les buts d'Énergie 2000.

«Infoénergie» (en Suisse alémanique) et «L'énergie dans la cité» (en Suisse romande) sont deux projets favorisant l'échange d'expériences entre les communes. Douze communes, dont trois en Suisse romande, ont été distinguées pour leur politique énergétique exemplaire et ont reçu le label «Cité de l'énergie».

Nicole Zimmermann
Service de coordination
avec les cantons et
les communes, OFEN

L'énergie dans la cité

pages 2-5

Programme d'investissement Énergie 2000

page 5

Manifestations et publications

pages 6-8



Pierre Kohler

Ministre de l'Environnement et de l'Équipement. Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Les cantons s'engagent pour Énergie 2000

La politique énergétique, qu'elle soit fédérale, cantonale ou communale, intéresse au plus haut point les autorités politiques. A quelque niveau que ce soit, elles la vivent au quotidien. Les nouvelles lois et leur cortège de mesures parfois contraignantes (pensons au décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude) ne rencontrent pas toujours un bon écho auprès de la population et des milieux concernés.

Les cantons ont réussi, grâce à une excellente collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie, à faire entendre leur point de vue lors de l'élaboration de la future loi sur l'énergie, loi-cadre prenant en compte les instruments du marché. Cette loi a tiré les conclusions de la difficulté d'application de certains articles de l'arrêté et de l'ordonnance sur l'énergie. Elle permet ainsi aux cantons, en tenant compte des spécificités propres à chacun, de mettre en œuvre une politique énergétique dynamique et active.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie soutient le projet de loi sur l'énergie soumis cet automne aux Chambres.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a aussi adopté un «Programme des cantons pour la 2^e mi-temps d'Énergie 2000», son propre programme Énergie 2000 en quelque sorte. Ses points forts sont aussi l'utilisation rationnelle de l'énergie et le renforcement des énergies renouvelables. Toutefois, les moyens limités des collectivités publiques, tant au niveau financier que personnel, obligent à cibler les actions sur les mesures les plus efficaces.

En tant que nouveau président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, je m'engage à défendre les intérêts des cantons pour qu'ensemble, Confédération et cantons, conduisons une politique énergétique digne du prochain millénaire.

P.K.

«La nouvelle loi sur l'énergie permettra aux cantons de conduire une politique énergétique dynamique et active, digne du prochain millénaire.»